

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 08 DECEMBRE 2020**

N° 2020/7/26 bis

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à 18h00, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 02 décembre 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, DURAND Marc, ESTACHY Jean-François, MICHEL Francine, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;  
M. DURAND Marc donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe ;  
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme FACHE Valérie ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François ;  
Mme SAUMONT Catherine donne procuration M. BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Remplace la délibération n°2020/7/26 transmise en préfecture le 10/12/2020 suite à une erreur matérielle au niveau de la date de convocation. Il convient de lire le 02 décembre et non le 03 décembre 2020.

**Objet : Décision modificative budgétaire n°4 sur le budget des ordures ménagères – Création de l'opération 604 04 – Filière de collecte des bio déchets - Ouverture de crédit en dépenses et en recettes**

Dans le cadre du lancement du programme de collecte des bio déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient afin d'anticiper des dépenses d'investissements sur le premier trimestre 2021, d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes comme détaillé ci-dessous :

<b>Crédits à réduire en dépenses – Opération 604 02</b>					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Invest	21	2157	Opération 60402	57 000,00 €
Total					57 000,00 €

<b>Crédits à ouvrir en dépenses – opération 60404</b>					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Invest	21	2111	Acquisition terrain	24 000,00 €
Dépenses	Invest	21	2188	Composteurs collectifs, acquisition broyeur -tracto pelle	80 000,00 €
Total					104 000,00 €

<b>Crédits à ouvrir en recettes – opération 60404</b>					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	Invest	13	1318	Europe Life	23 500,00 €
Recettes	Invest	13	1316	ADEME	17 000,00 €
Recettes	Invest	13	1312	Région SUD	6 500,00 €
Total					47 000,00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2020  
Et de la publication, le 15 décembre 2020  
Monsieur le président,  
Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

